

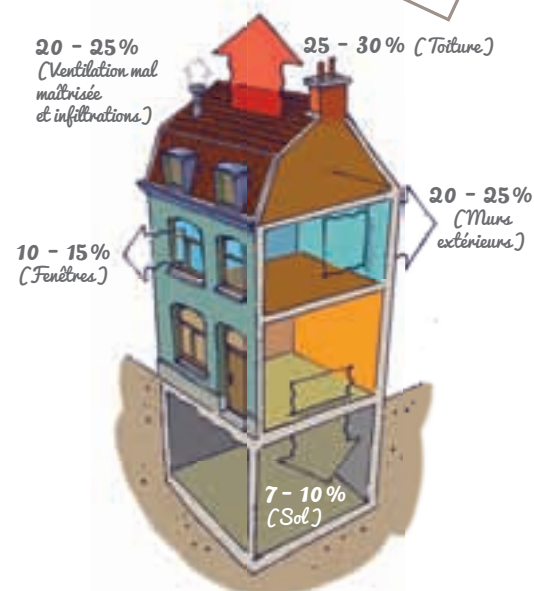
RÉNOVER POUR CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE :
GUIDE PRATIQUE

ISOLER LA TOITURE INCLINÉE

Pourquoi isoler votre toiture ?

- Car c'est par la toiture que les pertes de chaleur d'une maison non isolée sont les plus importantes.
- Pour avoir moins froid en hiver et moins chaud en été.
- Pour ne plus avoir de courants d'air.
- Pour avoir plus chaud dans le reste de la maison.
- Pour me protéger des bruits extérieurs.
- ...

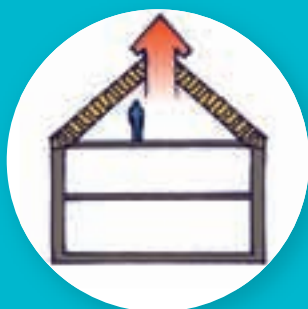
POUR MOINS CONSOMMER
CHAUFFONS DEDANS
PLUTÔT QUE DEHORS !



Les pertes de chaleur au sein d'une maison mitoyenne non isolée.
Source : Architecture et Climat, « Isolation thermique par l'intérieur des murs existants en briques pleines », 2011.

Isoler, oui ! Mais comment ?

En fonction de l'usage que vous faites de votre grenier, deux solutions sont possibles :



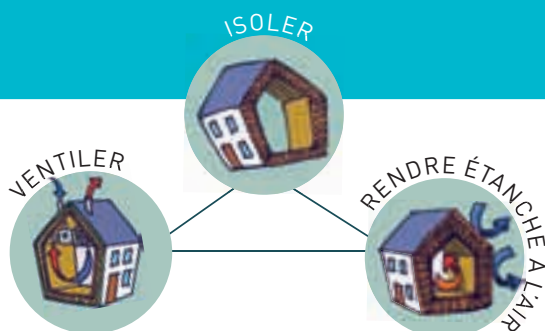
1. Votre grenier fait ou fera partie
de votre espace de vie :
→ isolez votre toiture inclinée.



2. Votre grenier ne fait pas partie
de votre espace de vie.
→ isolez le plancher de votre grenier.

Fiche 4 : ISOLER LE PLANCHER DU GRENIER

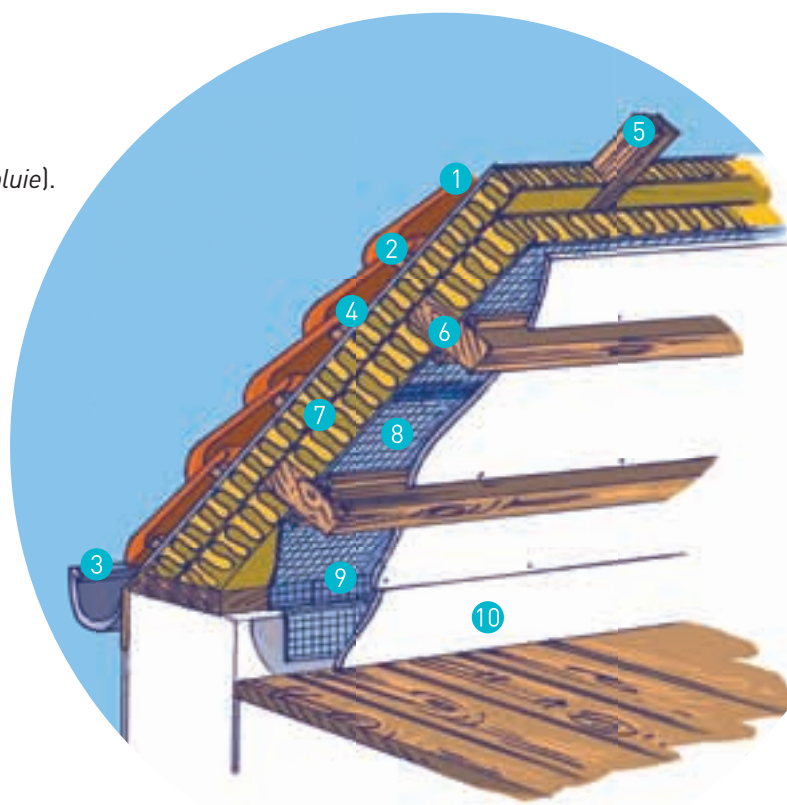
POUR MAÎTRISER VOTRE CONSOMMATION :
ISOLEZ, RENDEZ ÉTANCHE À L'AIR ET VENTILEZ !!!



Wallonie

LES DIFFÉRENTES COUCHES D'UNE TOITURE INCLINÉE :

1. Couverture (*tuiles, ardoises...*).
2. Lattes et contre-lattes.
3. Gouttière.
4. Sous-toiture (*protection contre le vent et la pluie*).
5. Chevrons.
6. Charpente (*pannes*).
7. Isolant.
8. Frein/pare-vapeur (*étanchéité à l'air et régulation de la vapeur d'eau*).
9. Espace technique (*passage de câbles...*).
10. Finition intérieure (*plaques de plâtre, plafonnage...*).



La Wallonie favorise l'utilisation d'isolants naturels. Renseignez-vous !

Comment choisir l'isolant ?

S'isoler du **froid**, du **bruit** et des **grosses chaleurs**

En toiture inclinée, privilégiez les isolants qui ont une bonne **PERFORMANCE THERMIQUE** (qui empêche la chaleur de s'échapper) et qui assurent en même temps une bonne **PROTECTION ACOUSTIQUE** et une **PROTECTION CONTRE LES CHALEURS D'ÉTÉ**.

Isolation **ENTRE** les **éléments en bois** (chevrons...)

Préférez les **ISOLANTS EN VRAC À INSUFFLER**, les **ISOLANTS EN ROULEAU OU SEMI-RIGIDE** (*cellulose, laine minérale...*) qui permettent de suivre, au plus près, les irrégularités de la structure (irrégularités sur et entre les éléments en bois).

Isolation **SUR** la structure

Privilégiez les **ISOLANTS RIGIDES**. Les éléments préfabriqués sont aussi une solution.

Choisir un isolant, c'est aussi choisir un entrepreneur.
Demandez-lui quelles sont les techniques qu'il propose.

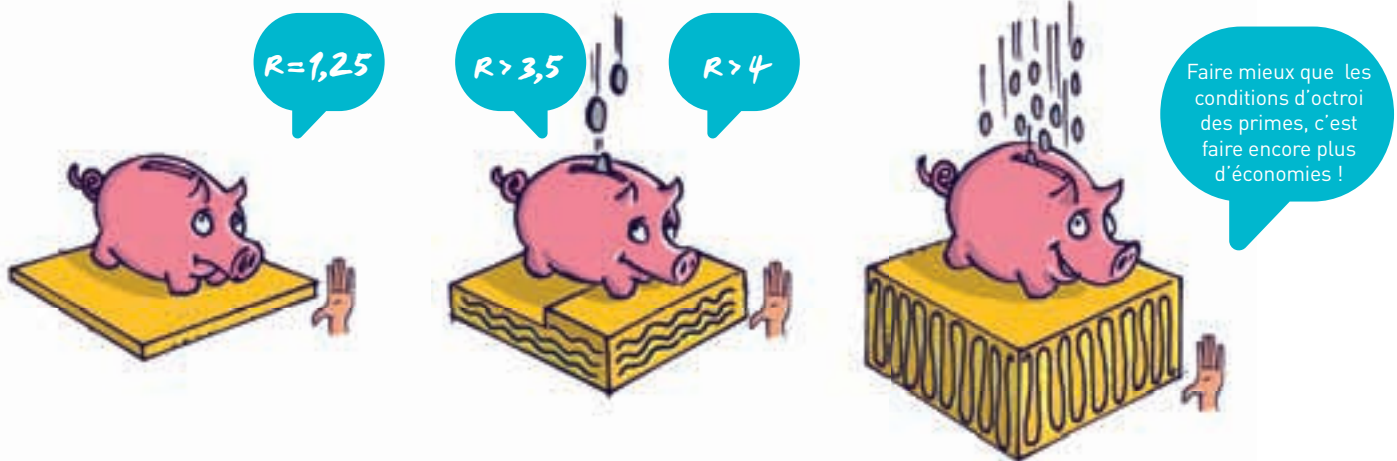
Quelle épaisseur mettre ?

Plus vous mettez de l'isolant dans ou sur votre toiture, plus votre toiture est isolée. **La capacité d'une paroi à garder la chaleur** à l'intérieur de la maison dépend de **la performance thermique** (lambda « λ ») de l'isolant choisi et de **l'épaisseur** placée.

Cette capacité est appelée **résistance thermique «R»**. Plus « **R** » est **grand**, plus votre toiture **sera performante**, plus la Wallonie vous aidera (**primes**) et plus vos **factures de chauffage diminueront**.

Gardez en tête, la notion de « **R** » car les Primes Énergie régionales sont octroyées sur base de ce coefficient.

En rénovation, ce qui coûte le plus cher c'est la préparation du chantier et la main-d'œuvre !
Optez donc pour la plus grande épaisseur d'isolant techniquement possible !!



INSUFFISANT :
contribue à une grande consommation d'énergie.
ex : 5 cm de laine minérale ($\lambda = 0,04$)

MOYEN :
permet de bénéficier de certaines aides financières :
Prime : $R^* > 3,5$
Surprime : $R^* > 4$

OPTIMUM :
permet de réduire davantage vos consommations.

Par exemple, si vous isolez avec de la cellulose (« λ » (lambda) de $0,037W/mK$), il faut placer un minimum de 13 cm pour satisfaire aux conditions d'octroi des primes, au moins 15 cm pour avoir accès à certaines surprimes (* conditions 2013) et plus, si vous souhaitez réduire davantage vos consommations d'énergie.



Pour se protéger des grosses chaleurs, placez des protections solaires (stores, volets, rideaux...) à vos fenêtres de toiture. Notez que les protections solaires extérieures sont les plus efficaces.

Après travaux, il faut poursuivre vos **comportements économes en énergie** pour renforcer l'effet de vos investissements ! Voyez la brochure « **101 idées futées pour économiser l'énergie** » disponible sur <http://energie.wallonie.be> ou auprès du **Guichet de l'énergie** proche de chez vous.





PRÉCAUTIONS À PRENDRE

La priorité → **Réglez les éventuels problèmes d'humidité** : si votre toiture présente des traces d'infiltration, identifiez-en l'origine et éliminez-en la cause.

AVANT LE PLACEMENT

- Traitez les éléments en bois contre les insectes et les champignons.
- Si vous devez remplacer l'ensemble de votre toiture (*couverture, corniche, pièces de bois...*), **l'isoler par l'extérieur** (*toiture sarking*) est aussi une solution possible et efficace à envisager avec votre entrepreneur.
- Si vous comptez remplacer votre couverture de toiture et placer des panneaux solaires thermiques (*production d'eau chaude*), renseignez-vous sur les **panneaux intégrés**.
- Contrôlez la présence ou non d'une sous-toiture en bon état (*film ou panneau qui empêche le passage du vent et des pluies vers l'intérieur de l'isolant*).

PROTÉGER DU VENT ET DES PLUIES

- Si elle n'est pas déjà présente ou si elle est en mauvais état, **faites placer une sous-toiture continue contre l'isolant côté extérieur**.
- Choisissez une sous-toiture **très ouverte à la vapeur d'eau**.

 Fiche 2 : MAÎTRISER L'ÉTANCHÉITÉ ET PROTÉGER L'ISOLANT.

PENDANT LE PLACEMENT

- Pour une isolation efficace, il est indispensable de **placer correctement et de façon continue l'isolant**.
- L'**isolant** se place généralement entre les chevrons. Souvent l'épaisseur des chevrons ne suffit pas pour placer toute l'épaisseur d'isolation dont on a besoin. Différentes solutions existent pour augmenter la hauteur (*pattes de fixation, doublage des chevrons*). Vérifiez avec votre entrepreneur si la charpente peut supporter le surpoids et au besoin renforcez-la.

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR, RÉGULATION DE LA VAPEUR D'EAU

- **Faites placer un frein/pare-vapeur contre l'isolant côté intérieur**. Les **joints entre les bandes, les raccords aux autres parois** (*mur, sol...*) et **éléments** (*fenêtre de toit...*) doivent être rendus **étanches à l'air** (*collage + bandes adhésives spéciales*).

Voyez Je fais le suivi de mes travaux.

- Selon la composition de votre toiture, le frein/pare-vapeur sera plus ou moins ouvert à la vapeur d'eau. Renseignez-vous pour faire le bon choix.

 Fiche 2 : MAÎTRISER L'ÉTANCHÉITÉ ET PROTÉGER L'ISOLANT.


- Evitez toute perforation du frein/pare-vapeur. Si des passages de câbles ou conduits sont inévitables, ils doivent être rendus **étanches à l'air** (*gaine et joint spéciaux*).

IDÉAL : réalisez une zone technique devant le frein/pare-vapeur pour le passage de vos câbles.

VOUS FAIRE ACCOMPAGNER GRATUITEMENT

N'hésitez pas à vous faire accompagner par un conseiller.

- **Le Numéro vert de la Wallonie** : Tél. 0800.11.901
- **Rendez-vous dans un guichet de l'énergie** : <http://energie.wallonie.be>
> Citoyens > demander conseil - FAQ > les guichets de l'énergie

 Voyez la Fiche 1 INTRODUCTION pour plus de contacts et de détails sur les aides proposées.

UN BON CONSEIL VAUT AUTANT QU'UNE PRIME



ISOLER UNE TOITURE INCLINÉE : ÉTAPES À SUIVRE

Fiche
3

Besoin d'aide ? Vous n'êtes pas seul, n'hésitez pas à vous faire accompagner gratuitement !

(Voyez Vous faire accompagner gratuitement)

1. J'observe l'état de ma toiture et de mon grenier.

J'ouvre les yeux ! Je n'hésite pas à faire des photos et à me faire conseiller !

- Y a-t-il des infiltrations d'eau ?
La toiture est-elle étanche ?
- Y a-t-il une sous-toiture ? De quelle nature ?
Est-elle en bon état ?
- Le bois est-il attaqué par des insectes ou des champignons ?
- Y fait-il froid en hiver ? Y fait-il trop chaud en été ?
- Y a-t-il de l'isolant ? Si oui, quelle est son épaisseur ?
- Y a-t-il des courants d'air ?
- ...

2. Pour bien définir mes travaux et leur coût, je consulte plusieurs entrepreneurs et leur pose des questions.

- Je demande des devis* pour analyser le coût de ma rénovation. J'ose consulter plusieurs entrepreneurs pour faire jouer la concurrence et avoir une estimation la plus juste possible.

Monsieur ou Madame l'entrepreneur...

- La couverture de ma toiture (*tuiles, ardoises...*) est-elle en bon état ?
- La charpente va-t-elle supporter le poids des travaux d'isolation ?
- La charpente sera-t-elle protégée contre l'attaque des moisissures ou des insectes se nourrissant du bois ?
- Avec quels isolants préférez-vous travailler ?
Quels isolants proposez-vous ?
- L'isolant choisi et son épaisseur permettront-ils d'avoir droit aux primes ?
- L'isolant choisi et sa mise en œuvre diminueront-ils les bruits extérieurs ?
- Comment allez-vous effectuer les raccords entre les murs et la toiture, les fenêtres de toit... ?
- Dans quels délais envisagez-vous d'établir le devis / de réaliser les travaux ?
- ...

3. Je n'oublie pas de signaler à mon entrepreneur mes futurs travaux, ils auront peut-être un impact sur mon chantier actuel et son coût.

Exemples, je prévois dans le futur :

- d'isoler mes murs par l'extérieur : faut-il prévoir un débordement de toiture ou des corniches ?
- de placer des panneaux solaires : que faut-il prévoir ?
- la mise en place d'une ventilation contrôlée : sa sortie est-elle prévue en toiture ?
- ...

4. Je prépare mon budget.

- Mes travaux de rénovation donnent-ils droit à des **aides financières** ? (*primes régionale, provinciale ou communale et/ou prêts avantageux, déductions fiscales*) ? Si oui, à quelles conditions ? Je vais me renseigner auprès d'un conseiller.
Attention, certaines aides doivent être sollicitées avant de démarrer les travaux. *(Voir encart Vous faire accompagner gratuitement à la Fiche 1 INTRODUCTION)*
- Est-ce que j'ai de l'**épargne** ? Combien ?
- Est-ce que je peux **emprunter** ? Combien ?
Je consulte plusieurs organismes prêteurs (*banques, Société Wallonne du Crédit Social, Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie*) pour comparer leurs offres.
- Lors de mon choix de l'isolant**, je me renseigne sur les isolants qui permettent une majoration de la prime.
- ...

5. Je sélectionne l'entrepreneur*.

- Après comparaison des devis entre eux, je **choisis l'entrepreneur** qui me semble le plus fiable et qui répond le mieux à mon budget et à mes objectifs.
- Je planifie le chantier** avec lui (*date de début, durée*).
- Je vérifie si le devis comporte bien les éléments suivants :**
 - le type d'isolant ainsi que la résistance thermique (R en m^2K/W) en fonction de l'épaisseur placée, ou l'épaisseur de l'isolant ET sa valeur « lambda » (λ en WmK). Si ce n'est pas indiqué sur le devis, la fiche technique de l'isolant doit être jointe ;
 - les types et les quantités de matériaux nécessaires (*ex : type de la nouvelle couverture, type de la nouvelle sous-toiture*) (*ex. : en m^2*) ;
 - les délais de réalisation des travaux.
- Je signe le devis avec mon entrepreneur.**
Signé, le devis devient contrat c'est-à-dire que je m'engage avec l'entrepreneur.

* Remarque : Les étapes de **demande de devis** et de **signature de contrat** sont très importantes pour la suite de votre chantier. N'hésitez pas à vous faire accompagner par un conseiller mis à disposition par la Wallonie.



6. Je fais le suivi de mes travaux.

- J'ose m'impliquer dans le suivi des travaux. Comment ?

→ Je monte régulièrement dans mon grenier voir l'avancement des travaux et j'essaie de fixer des rencontres avec l'entrepreneur.

→ Je n'hésite pas à poser des questions à l'entrepreneur ou à prendre conseil auprès des services mis à ma disposition (*voir encart Vous faire accompagner gratuitement*).

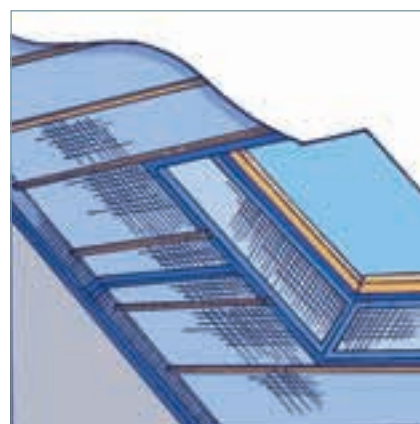
→ Je surveille particulièrement les points suivants :

- **Pose continue de la sous-toiture.**

- **Pose continue de l'isolant.**
- **Pose continue du frein/pare-vapeur.**
- **Raccord continu de ces éléments avec les autres parties du bâtiment : fenêtre de toit, murs (sommets de murs et murs intérieurs), sols, conduit d'évacuation de fumée ou de ventilation...**

Si je ne peux pas me rendre sur le chantier pendant ces étapes, je n'hésite pas à demander à l'entrepreneur de faire des photos.

- Je **compare le devis** de l'entrepreneur avec les travaux qu'il a réalisés.



- Les films frein/pare-vapeur sont parfaitement continus grâce à la pose d'une bande adhésive spéciale.
- La jonction du film frein/pare-vapeur avec le conduit d'évacuation est rendue étanche à l'air grâce à la pose d'un cache adhésif spécialement conçu à cet effet.

- Insufflation de cellulose par un professionnel.
- Le frein/pare-vapeur est sous forme de panneaux rigides (ex : asb).
- Des bandes adhésives spéciales assurent l'étanchéité à l'air à la jonction des panneaux entre eux, à la jonction poutre-panneaux, à la jonction de la fenêtre.
- Les trous d'insufflation sont rendus étanches à l'air grâce à la pose de caches adhésifs spécialement conçus à cet effet.

- Raccord de l'étanchéité à l'air autour d'une fenêtre de toiture.
- Le frein/pare-vapeur est un film souple.
- Les raccords entre les bandes du frein/pare-vapeur ainsi qu'autour de la fenêtre de toiture sont rendus étanches à l'air grâce à la pose de bandes adhésives spéciales.

7. Je vérifie si je dispose de l'ensemble des documents nécessaires à l'octroi des aides financières et les délais à respecter pour les envoyer.

- Pour bénéficier de certaines aides, des documents spécifiques sont à remplir par l'entrepreneur : je vérifie s'il me les a bien fournis.

8. Si je suis d'accord avec le travail effectué, je paie la dernière facture de l'entrepreneur.

9. Grâce aux aides financières octroyées et aux économies d'énergie réalisées, je pourrai réinvestir dans d'autres travaux de rénovation durable.